

Equivalence Marine Nationale - Marine Marchande - CAPITAINE 200

Titre(s) visé(s)

- ? Remise d'attestations de présence et de réussite conditionnées par le suivi des modules et la réussite aux épreuves, conduisant à la délivrance du diplôme, puis du brevet de capitaine 200.
- ? La délivrance du diplôme et du brevet étant soumise à conditions et temps de navigation.
- ? Diplôme de niveau V.

Texte(s) de référence

- ? Circulaire N° GM1/071 du 26/03/2009 relative aux équivalences des titres de la marine nationale avec les titres de la marine marchande et son annexe 2.
- ? Arrêté du 25 avril 2005 (modifié par arrêté du 20/03/2006 et maj. le 28/09/2007) relatif aux conditions de formation et de délivrance du brevet de capitaine 200.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- ? Le brevet de capitaine 200 permet d'assurer les fonctions de responsabilité sur des unités armées au commerce, sur des navires de jauge brute inférieure à 200 UMS, ou/et d'exercer les fonctions de mécanicien(ne) sur des unités de moins de 250 kW et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes.

Objectifs :

- ? Permettre aux titulaires des brevets de la Marine Nationale, susmentionnés, d'obtenir le diplôme et brevet de capitaine 200, après avoir suivi avec succès certains modules requis dans le cadre de la procédure d'équivalence entre titres de la Marine Nationale et de la Marine Marchande et dans les conditions fixées par circulaire et arrêté, dont l'objectif premier vise la reconversion métier.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- ? Toute personne, titulaire d'un des brevets de la Marine Nationale suivants : BAT ou BS NAVIT, BAT ou BS TIMONIER, BAT ou BS MANEU, Brevet de chef de quart de la marine, désireuse d'exercer le métier de marin au commerce en tant que capitaine 200.
- ? Justifier d'un des brevets cités ci-dessus (le titre original devra être présenté).
- ? Justifier de sa capacité à naviguer en présentant une attestation médicale, de moins de 2 mois, délivrée par un médecin des gens de mer ou par un médecin du service de santé des armées.
- ? Justifier d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 2 mois.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- ? Avoir suivi les modules de formation et avoir satisfait aux épreuves des modules concernés.
- ? Présentation des attestations de succès en lien avec les modules suivis, pour l'obtention du diplôme et production du diplôme pour la délivrance du brevet.
- ? Justifier d'une attestation médicale, de - de 2 mois, délivrée par un médecin des gens de mer ou par un médecin du service de santé des armées.
- ? Justifier d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 2 mois.
- ? Être âgé(e) de 20 ans au moins pour l'obtention du brevet.
- ? Être titulaire d'un CFBS, en cours de validité.
- ? Justifier de temps de navigation (voir circulaire susmentionnée et arrêté du 10/08/2015 relatif aux conditions de prise en compte du service en mer à bord d'un navire).
- ? Pour toute autre question relative à ce point précis, veuillez contacter les affaires maritimes.

Durée, modalités, effectifs par session

- ? **123h (maximum)**, fonction des acquis du (de la) candidat(e).
- ? Parcours de formation composé de plusieurs modules distincts.
- ? Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, travaux dirigés, simulations, formation sur simulateur SMDSM- (CRO)) dispensée, en centre, en continu et en mode présentiel.

(1) Les candidat(e)s justifiant d'une affectation embarquée de 12 mois au - sur un navire de la gendarmerie maritime sont dispensés de ce module. (2) Les officiers de marine ainsi que le personnel justifiant d'un TOEIC 550 de - de 5 ans sont dispensés de ce module. (3) Les candidat(e)s détenteur(trice)s d'un CFBS comprenant un EM1 (enseignement médical de niveau 1) seront dispensés de cette formation de 11h. (4) Les candidat(e)s détenteur(trice)s d'un PSC1 de - d'un an seront dispensés de ce module de 7h.

Intervenant(s)(es)

MODULES D'ENSEIGNEMENT C 200 – Spécifique Titulaires Brevets Marine Nationale

Contenus	Sous-modules – Matières - Enseignements	Durée
Coût, horaires, dates et sites de formation		
4 modules	SBNP 1 : formation à l'encadrement des passagers	2h30
(STCW 2010)	SBNP 2 : formation en matière de sécurité	2h30
? Nous consulter	SBNP 3 : gestion des situations de crise et de comportement humain	7h
	SBNP 4 : formation sécurité des passagers, de la cargaison et d'intégrité de la coque	8h
Cours théoriques :		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Administration de la mer Le navire Le marin Le capitaine La réglementation 	16h
Règlementation et statut (demandeur-employeur)	Diverses possibilités (Région, Etat, OPCA, FONGECIF, Individuel) selon votre situation ou statut (demandeur-employeur, indépendant(e) ...)	24h
Anglais (2)	Travaux dirigés : Rapport de mer et Rapport d'accident et de maladie Vocabulaire normalisé OML : Les phrases types SMCPs (A1/1 , A1/2, A1/3, B4) et règles	8h
C.R.O. Certificat Restreint d'Opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Procédures SMDSM - Procédures générales Correspondances publiques et tarification Connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM Aptitude à manipuler des équipements ou des simulateurs Examen 	32h
E.M.1 (3) Enseignement Médical 1	PSC1 (4) HPR - Hygiène et prévention des risques AMMCT 1 - Aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence	7h 1h 3h
TOTAL heures (maximum)		123h

